

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 5 avril 2023**

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	27

Numéro Délibération	24/2023
date de mise en ligne	12 Avril 2023

Convocation transmise le 30 mars 2023

objet de la délibération	Budget Primitif 2023
--------------------------	----------------------

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

**Présents :** M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU.

**Représentés :** Mme Catherine ITIER – Pouvoir à Mme Pascale LOCK / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY.

**Excusés :** /

**Absents :** M. Anthony PEROTTI – Mme Sabrina ELKHEITER

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

Madame Géraldine GROLIER rapporte l'affaire ;

Le Budget Primitif 2023 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et s'élève :

- en section de Fonctionnement à	:	11 835 963,47 €
- en section d'Investissement à	:	8 541 729,19 €

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

▫ Mise en ligne le : 12 Avril 2023

▫ Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat

Il est proposé d'adopter le Budget par chapitre selon le détail suivant :

### Section de Fonctionnement

#### Recettes – Chapitres

002	Résultat Fonctionnement reporté	2.941.041,22 €
013	Atténuation des charges	14.922,25 €
70	Produits des services	450.000,00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1.487.980,00 €
731	Fiscalité locale	5.052.020,00 €
74	Dotations et participations	1.850.000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	40.000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11.835.963,47 €</b>

#### Dépenses – Chapitres

011	Charges à caractère général	2.450.000,00 €
012	Charges de personnel	4.610.000,00 €
014	Atténuations de produits	150.000,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	3.580.963,47 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	325.000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	560.000,00 €
66	Charges financières	150.000,00 €
67	Charges spécifiques	10.000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11.835.963,47 €</b>

### Section d'Investissement

#### Recettes – Chapitres

021	Virement à la section de Fonctionnement	3.580.963,47 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	163.550,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	325.000,00 €
041	Opérations patrimoniales	205.000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2.527.456,47 €
13	Subventions d'Investissement	628.759,25 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.111.000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8.541.729,19 €</b>

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

▫ Mise en ligne le : **12 Avril 2023**

▫ Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat

### Dépenses – Chapitres

001	Solde d'exécution négatif reporté	772.531,98 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.655.830,00 €
20	Immobilisations incorporelles	387.852,00 €
204	Subventions d'équipement versées	371.896,00 €
21	Immobilisations corporelles	819.603,39 €
23	Immobilisations en cours	4.329.015,82 €
041	Opérations patrimoniales	205.000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8.541.729,19 €</b>

Par ailleurs et conformément à la délibération du 10 juillet 2020, n° 31/2020, relative au remboursement de frais aux élus, je vous demande de procéder, au sein du chapitre 65, en fonctionnement, à un vote spécifique sur l'article budgétaire suivant :

6536	Frais de représentation du Maire	1.000,00 €
------	----------------------------------	------------

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote :** Néant  
**Abstentions :** 3 (Pour les chapitres relatifs aux dépenses de la section d'Investissement)  
**Contre :** Néant  
**Pour :** 24

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Mise en ligne le : **12 Avril 2023**
- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat